

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-43 du 2 mars 2010 portant nomination au groupe de travail sur les médicaments dérivés du sang, d'immunologie et de transplantation à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM1030129S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5121-60 et D. 5321-7 et suivants ;
Vu l'arrêté du 28 janvier 2010 portant nomination à la commission d'autorisation de mise sur le marché prévue à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique, auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2007-28 en date du 26 janvier 2007 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé d'un groupe de travail sur les médicaments dérivés du sang, d'immunologie et de transplantation,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommées membres du groupe de travail sur les médicaments dérivés du sang, d'immunologie et de transplantation les personnalités dont les noms suivent :

Mme BILLAUD (Eliane).
Mme BOISSONNAT (Pascale).
Mme BOREL-DERLON (Annie).
Mme BORG (Jeanne-Yvonne).
Mme CHIFFOLEAU (Anne).
M. DANTAL (Jacques).
Mme DEBRE (Marianne).
M. DECOENE (Christophe).
Mme GOUEMAND (Jenny).
M. GRUEL (Yves).
M. GUILLEMAIN (Romain).
M. GUILLET (Benoît).
Mme KESSLER (Michèle).
M. LAMBERT (Thierry).
Mme MADELAINE-CHAMBRIN (Isabelle).
Mme MASSOU DIT BOURDET (Elisabeth).
Mme PELLEGRIN (Isabelle).
M. POLACK (Benoît).
Mme RACADOT (Evelyne).
M. REDONNET (Michel).
Mme ROTHSCILD (Chantal).
M. SCHVED (Jean-François).
M. SIE (Pierre).
M. TRON (François).

Article 2

M. SIE (Pierre) est nommé président du groupe de travail.

Article 3

Le mandat des membres du groupe de travail prendra fin à la date d'échéance du mandat des membres de la commission d'autorisation de mise sur le marché.

Article 4

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 2 mars 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT